



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-155

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-07-21-001 - A R R E T E portant habilitation d'un organisme indépendant pour délivrer les certificats de conformité à l'article L752-23 du code de commerce (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-07-21-001

A R R E T E

portant habilitation d'un organisme indépendant pour
délivrer les certificats de conformité à l'article L752-23 du

*L'habilitation de la SARL OFC EMPRIXIA domiciliée 61 boulevard Robert Jarry – 72000 LE
MANS, en vue d'établir les certificats de conformité prévus à l'article L752-23 du code de
commerce est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable
sur l'ensemble du département du Loiret.*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le préfet du Loiret
Officier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

A R R E T E
*portant habilitation d'un organisme indépendant
pour délivrer les certificats de conformité à l'article L752-23 du code de commerce*

**Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2019 fixant le contenu du formulaire intitulé « certificat de conformité » attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale accordée en commission départementale d'aménagement commercial ;
Vu les articles L752-23, R752-44 et R752-44-1 et R752-44-8 à R752-44-13 du code de commerce ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;
Vu la demande d'habilitation, déposée dans son intégralité le 15 juillet 2020 par la SARL OFC EMPRIXIA domiciliée 61 boulevard Robert Jarry – 72000 LE MANS, en vue d'établir les certificats de conformité prévus à l'article L752-23 du code de commerce ;
SUR proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

A R R E T E

Article 1er : L'habilitation de la SARL OFC EMPRIXIA domiciliée 61 boulevard Robert Jarry – 72000 LE MANS, en vue d'établir les certificats de conformité prévus à l'article L752-23 du code de commerce est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du département du Loiret.

Article 2 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement fera l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 3 : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 21 juillet 2020

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
signé Ludovic PIERRAT

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 498 455 112 R.C.S. LE MANS
Nom et adresse de l'organisme
SARL OFC EMPRIXIA siège social : 61 boulevard Robert Jarry – 72000 LE MANS Tél : 02 53 49 10 40 adresse électronique : m.pean@emprixia.com
Représentant légal
Monsieur Olivier FOUQUERÉ
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Monsieur Olivier FOUQUERÉ
Madame Alexandra AUDUC
Madame Virginie NOWAKOWSKI
Monsieur Nicolas LEROY
Monsieur Alexis TILLY
Madame Alexia MOLAC
Monsieur Benoît FOUQUERÉ